

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 30/01/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président en VISIO), P. GUILLEBEAUX.(CD), J. VESQUES. P. DUPIN (VISIO).
. R. PANARIELLO. PILLEMONT S. (CDA) (Visio)

Absents excusés : MME RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A DU 16/01/2023

54204.2 ACHERES CS 1 / MAISONS-LAFFITTE FC 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 16/01/2023

54348.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 45

1ER RAPPEL

SENIORS

D5-B DU 22/01/2023

51449.1 ACHERES CS 1 / CONFLANS PORTUGAIS 1

VETERANS

D1-U DU 22/01/2023

51469.1 ACHERES CS 11 / HOUILLES AC 11

D4-A DU 22/01/2023

51800.1 BLARU ASI 11 / CONFLANS PORTUGAIS 11

U14

D1-U DU 21/01/2023

52376.1 MANTOIS 78 FC 3 / MAUREPAS AS 1

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

FUTSAL

D1-U DU 23/01/2023

52283.1 LA TOILE 2

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-B DU 29/01/2023

54558.1 CROISSY US 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 27/01/2023

54276.1 ANDRESY FC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 19/02/2023

U18

D3-A

54443.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ANDRESY F.C. 1

A JOUER LE 05/03/2023

VETERANS

D3-A

51703.1 CROISSY U.S. 11 / VILLENES ORGEVAL 11

D4-C

51976.1 VALLEE 78 F.C. 12 / PERRAY FOOT. ES 11

D5-B Bis

54865.1 VILLENES ORGEVAL 13 / MONTESSON U.S. 14
54903.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 15 / MARLY LE ROI U.S. 12

D5-C

52159.1 AUTEUILLOIS A.S. 11 / PECQ US LE 12

U18

D3-C

54508.1 MONTFORT / U.S.Y. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

A JOUER LE 09/04/2023

U16

D1-U

50749.1 MAUREPAS AS 1 / LIMAY ALJ 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D2-B

50154.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

D3-A

50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2
50216.2 SARTROUVILLE ES 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D5-A

53786.2 JUZIERS FC 1 / FONTENAY ST PERE AS 2
53790.1 JUZIERS FC 1 / BREVAL LONGNES F.C. 2
53827.1 JUZIERS FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

VETERANS

D5-A Bis

54781.1 JUZIERS F.C. 12 / GUERVILLE ARNOUVILLE 14
54793.1 JUZIERS F.C. 12 / CARRIERES S/SEINE US 15

U18

D1-U

50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

D3-A

54435.2 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1

D3-C

54505.1 COIGNIERES F.C. 1 / BUC FOOT AO 1
54513.1 MONTFORT / U.S.Y. 1 / COIGNIERES F.C. 1
54533.1 COIGNIERES F.C. 1 / GUYANCOURT ES 1
54543.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1
54548.1 NEAUPHLE-PONT. 1 / COIGNIERES F.C. 1

45 ANS

POULE-A

54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54250.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54258.1 JUZIERS F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1

54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54261.1 GARGENVILLE/LAINVILL 1 / ANDRESY F.C. 1
54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1
54268.1 VAUXOISE ES 1 / ENT. MEZIERES SERBIE 45
54271.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1
54272.1 JUZIERS F.C. 1 / VAUXOISE ES 1

POULE-B

54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45
54331.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAULOISE U.S. 1
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1 PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54346.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54352.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

COURRIERS

500416 CHATOU AS

Courrier de CHATOU nous informant du mauvais état du terrain en herbe de l'Île des Impressionnistes. Par conséquent le club demande un aménagement des horaires de leurs matchs du dimanche 05.02.23 afin de tout faire jouer sur le terrain synthétique :

- VETERANS D2-A à 9h30 (comme prévu)
- U18 D3-B à 11h30 au lieu de 13h
- U18 D2-A à 13h30 au lieu de 13h
- SENIORS D2-A à 15h30 au lieu de 15h

La Commission est en attente de l'accord des adversaires avant **Vendredi 3 février à 12h, à savoir :**
U18 D3-B CROISSY
U18 D2-A SARTROUVILLE
SENIORS D2-A CHAMBOURCY

527759 BUCHELOISE AS

500634 RAMBOUILLET YVELINES

Courrier des 2 clubs concernant la rencontre suivante :

SENIORS D2-A DU 22/01/2023

50085.1 BUCHELOISE AS 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

La Commission, après lecture des différents courriers et vérification des dates de report disponibles, décide de reporter le match au 05.03.23. En effet les reports doivent se faire en priorité sur le 1er et le dernier week-end des vacances scolaires, puis enfin sur celui du milieu s'il n'y a plus d'autres possibilités. Les 2 équipes n'ayant aucun match officiel le 05.03.23, c'est cette date qui est prioritaire par rapport au 26/2/23 (le 19.02.23 RAMBOUILLET joue en 1/4 de la Coupe des Yvelines).

551985 CS PORT MARLY

Pris note du courrier de Port Marly.

Suite à une erreur administrative les arbitres officiels et délégué n'ont malheureusement pas été désignés sur le match concerné. La Commission met tout en œuvre afin que 3 arbitres et un délégué soient nommés pour le match retour prévu le 19/03/2023. Toutefois la commission regrette que la Feuille de match informatisée ne soit pas le reflet des faits de matches énoncés dans le courrier.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.

DEMANDES

SENIORS

D3-A DU 12/02/2023

50224.2 CARRIERES S/SEINE US 1 / AUBERGENVILLE FC 2

Demande de CARRIERES S/SEINE pour reporter cette rencontre au 09.04.23 car le coach a un déplacement professionnel.

Accord écrit de AUBERGENVILLE.

Compte tenu du motif invoqué et la tardivité de la nouvelle date proposée la Commission ne peut accepter et maintient la date initiale.

VETERANS

D4-B DU 05/02/2023

51858.2 MAISONS LAFFITTE FC 12 / MONTESSON US 12

Demande de MAISONS LAFFITTE pour inverser la rencontre car le terrain synthétique est toujours en rénovation.

Accord écrit de MONTESSON.

La Commission donne son accord.

U16

D2-A DU 05/02/2023

50869.2 ST GERMAIN EN LAYE 1 / GARGENVILLE 1

Demande de ST GERMAIN EN LAYE pour jouer ce match à 12h car il n'y a que 2 vestiaires. Cela permettrait de recevoir les SENIORS dans de bonnes conditions.

En attente de l'accord écrit de GARGENVILLE avant vendredi 03/02/23 à 12h.

D4-A DU 05/02/2023

52878.2 FCRH/LA VESGRE 3 / BONNIERES FRENEUSE 1

Demande de FCRH/LA VESGRE pour reculer le début de la rencontre à 14h car il y a un autre match U16 à 12h.

Accord écrit de BONNIERES.

La Commission donne son accord.

D4-C DU 05/02/2023

52968.2 MARLY LE ROI US 2 / FOURQUEUX AS 1

Demande de FOURQUEUX pour reporter la rencontre au 19.02.23.

Accord écrit de MARLY LE ROI.

La Commission donne son accord.

D4-E DU 05/02/2023

54370.2 FCRH/LA VESGRE 3 / VOISINS FC 2

Demande de FCRH/LA VESGRE pour avancer le début de la rencontre à 12h car il y a un autre match U16 à 14h.

En attente de l'accord écrit de VOISINS avant vendredi 03/02/23 à 12h.

U14

D4-A DU 04/02/2023

53287.2 JUZIERS FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

JUZIERS nous informe de son accord avec BONNIERES pour jouer sur leur terrain— Stade Octave Saubobert, tout en restant club recevant, car le leur est toujours en réfection.

Accord écrit de BONNIERES FRENEUSE.

La Commission donne son accord.

D4-C DU 04/02/2023

53195.2 MAISONS LAFFITTE FC 2 / CONFLANS FC 2

Demande de MAISONS LAFFITTE pour inverser la rencontre car le terrain synthétique est toujours en rénovation. Sinon le match se jouera sur le stabilisé.

CONFLANS précise qu'il peut recevoir le match à 12h30 ou 16h.

Accord de MAISONS-LAFFITTE pour 16h.

La Commission donne son accord.

D4-D DU 04/02/2023

53521.2 VSCI 1 / ENT USAF-ASLC

Demande de VSCI pour inverser la rencontre car leur terrain est impraticable.

Accord écrit de ENT. USAF-ASLC.

La Commission donne son accord.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 06/02/2023

58204.1 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / VOISINS FCA 1

Demande de MAISONS LAFFITTE pour inverser la rencontre car le terrain synthétique est toujours en rénovation.

En attente de l'accord écrit de VOISINS FCA avant vendredi 03/02/23 à 12h.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U18

D1-U DU 12/02/2023

50602.2 VERNEUIL FOOT 1 / PLAISIROIS FO 1

Demande de PLAISIROIS pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que VERNEUIL était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ETRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

U14

D4-D DU 21/01/2023

53555.1 CHATOU 2 / CHAMBOURCY ASM 1

Pris note du rapport de CHATOU.

La Commission sanctionne l'équipe de CHATOU d'un avertissement et d'une amende de 30€.